

Bâtir une école là-bas ou amener un enfant ici ? L'adoption internationale : entre mythes et contradictions

Nérée St-Amand

Volume 25, numéro 1, automne 2012

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1017395ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1017395ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

St-Amand, N. (2012). Bâtir une école là-bas ou amener un enfant ici ? L'adoption internationale : entre mythes et contradictions. *Nouvelles pratiques sociales*, 25(1), 280–297. <https://doi.org/10.7202/1017395ar>

Bâtir une école là-bas ou amener un enfant ici?

L'adoption internationale: entre mythes et contradictions

Nérée ST-AMAND¹
École de service social
Université d'Ottawa

L'adoption internationale peut sembler constituer la solution idéale pour régler un déséquilibre évident : les pays pauvres ont des enfants nécessitant des foyers alors que les pays riches ont des foyers nécessitant des bébés. Malheureusement, ces soi-disant bambins porteurs de joie ne sont peut-être pas orphelins du tout! (Graff, 2008, traduction libre)

Nous donnons raison à notre collègue sur plusieurs des réalités qu'elle exprime – et qu'elle démontre éloquemment d'ailleurs – dans un article fort bien documenté. Nous nous réjouissons qu'elle ait accepté de participer à ce débat et souhaitons que nos deux analyses, qui oscillent entre accords,

1. L'auteur remercie Anne-Marie SPERA, étudiante à la maîtrise en service social à l'Université d'Ottawa, pour sa collaboration à la rédaction de cet article.

différences et oppositions, puissent contribuer à enrichir le débat actuel sur l'adoption internationale et nous amener à repenser nos pratiques tout en remettant en question des préjugés tenaces et souvent centenaires.

Nous sommes très reconnaissant à Piché (2013) d'avoir étudié de près la situation québécoise, tant dans son contexte canadien qu'à l'international. Sur ce plan, nous avons très peu à redire. La situation qu'elle décrit nous semble plutôt juste. Qui plus est, le principe de « double subsidiarité » (273) qu'elle souligne nous semble très pertinent et, s'il était appliqué, contribuerait à diminuer de beaucoup l'offre des enfants à l'international. Nous appuyons également son commentaire indiquant qu'[u]ne autre posture de développement social durable des milieux de vie d'origine des enfants fait son chemin et *reste la seule* à proposer une solution à long terme qui respecte les droits de chacun » (273; nous soulignons). En ce sens, nos deux articles se rejoignent et s'appuient sur des arguments de justice sociale et de solidarité humaine à l'échelle de la planète.

En plusieurs endroits par ailleurs, nous craignons que son analyse fasse partie de l'idéologie salvacionniste (Cardarello, 2009), qui présente l'adoption internationale comme une manière de sauver les enfants de la misère, alors que l'analyse structurelle que nous proposons présente l'adoption comme constituant une perpétuation de la domination occidentale, de la race blanche et de grands intérêts financiers aux dépens de populations démunies, défavorisées. Dans un tel contexte, les enfants dépourvus, fragiles ont très peu de chances de s'en sortir. Encourager l'adoption internationale ne fait que perpétuer et même empirer des disparités raciales, régionales et culturelles qui se doivent d'être corrigées à l'aide de tous les acteurs participants, et nous incluons ici tant les travailleurs sociaux que les parents naturels, les enfants voués à l'adoption de même que les États qui confient leurs enfants à l'adoption internationale.

Précisons par ailleurs que nous ne prôtons d'aucune façon la « déréglementation de l'adoption », mais plutôt l'abandon pur et simple de ce système entaché de pratiques déloyales, opprimantes, ayant clairement en priorité l'intérêt des parents adoptants au désavantage des enfants, des mères dépourvues et des pays appauvris par l'Occident.

Nous ne souhaitons pas non plus « réduire les obstacles à l'adoption pour faciliter la sortie des enfants de leur pays » (266) et, en ce sens, nous nous rangeons derrière la position de Piché. En effet, la déréglementation de l'adoption internationale aurait des conséquences très pernicieuses pour les enfants et leurs parents biologiques en particulier, probablement plus que le système actuel. Le fait que nous nous opposions à la façon de régler un problème ne veut pas dire que nous souhaitons qu'il soit déréglementé.

Décidément, comme l'observe Piché, l'adoption internationale « comporte ses zones de paradoxe » (275). Nous sommes totalement d'accord avec elle, mais une fois ce constat accepté, que faire? Vers où nous tourner? Quels modèles privilégier? Revoyons quelques-uns des enjeux qui, à notre avis, méritent quelques réflexions plus approfondies.

Les informations présentées ci-après seront exposées en sept volets suivis de six constats qui nous semblent importants pour la compréhension des valeurs qui sous-tendent l'adoption internationale, et qui précisent les propos contenus dans notre article initial.

BREF RETOUR HISTORIQUE

Est-il nécessaire de rappeler que le monde de l'adoption internationale a changé radicalement, depuis la Seconde Guerre mondiale en particulier, et avec l'arrivée d'acteurs très agressifs, souvent sans scrupules, en quête de gains financiers? Décidément, l'internationalisation du capital et des échanges mercantiles n'a pas épargné le champ de l'adoption. Nous constatons que de nombreux organismes sont créés de toutes pièces pour répondre à une demande croissante et à une rareté des enfants. Qui plus est, ces organismes continuent de faire passer des pratiques maintenant mercenaires sous un discours de missionnaire (Altstein et Simon, 1991).

Soulignons aussi que les guerres de Corée et du Vietnam, avec, entre autres, les enfants illégitimes de soldats américains nés dans des contextes fort complexes de violence, de prostitution, de guerre et de misère, ont contribué à « mettre sur le marché » international un grand nombre d'enfants (Kim, 2009). Or, ces enfants ne pouvaient pratiquement pas rester là-bas. Par contre, adoptés ici, ils ont constitué la mémoire vivante de certaines grandes contradictions que ces guerres cachaient. À leur insu sans doute, ces personnes ont ouvert la voie à une plus grande acceptation de l'adoption internationale à l'échelle que nous connaissons présentement.

De plus, une grande confusion semble exister en ce qui concerne les enfants adoptés, tant dans l'article de Piché que dans la littérature des trente dernières années. En effet, peut-on mettre dans le même panier :

- des enfants pauvres de l'Éthiopie, qui meurent de famine;
- des enfants de la rue de Delhi, qui font partie, très jeunes, de réseaux de délinquance et de prostitution;
- des enfants abandonnés en Tanzanie;
- des enfants victimes de guerres au Rwanda;

- des enfants nés de mères porteuses exploitées au Guatemala, ou enfin;
- les ventres à louer d'ici ou d'ailleurs, comme cette mère porteuse qui annonce sur le site *Babyfrance*: « je loue mon ventre; ça comble finalement un vide dans ma vie² »?

Dans certains cas, les parents désespérés confient leurs bambins à des ressources locales pour qu'ils aient simplement, pour un moment, de quoi manger. Or, plusieurs de ces parents naturels apprennent plus tard que leurs enfants ont été confiés à l'adoption internationale. Dans le cas des mères porteuses, ou des « ventres loués », la complexité de la relation entre les personnes concernées est loin d'être claire (voir par exemple *Un utérus est prêt: pour qui, pourquoi et comment?* par Epelboin³). Et tout ça fait partie de la grande filière des adoptions internationales qui visent à placer des enfants vivant dans la précarité dans des foyers stables et présumés sains⁴.

L'adoption internationale n'a pas toujours été régie par la demande des parents adoptifs et par une myriade d'acteurs qui, en fait, sont à leur service. Il y a 50 ans, l'adoption internationale était animée par un effort humanitaire visant à protéger des orphelins victimes de tragédies personnelles, familiales ou communautaires. Or, cette situation a changé du tout au tout: « *International adoption wasn't always a demand-driven industry. Half a century ago, it was primarily a humanitarian effort for children orphaned by conflict.* » (Graff, 2008)

Constat n° 1

L'histoire a beaucoup changé. Actuellement, nous constatons un revirement important dans le domaine de l'adoption à l'international: les organismes officiels étaient, à l'origine, au service des enfants nécessitant une famille et s'affairaient à leur trouver un foyer stable. Or maintenant, ces ressources sont au service des familles occidentales désirant un enfant et cherchant à combler un vide. Cela change considérablement la perspective et le mandat: il faut dorénavant trouver un enfant le plus rapidement possible à des parents pressés, impatientes, mais fortunés, avides de combler un manque.

2. Voir: « Lucie. Je loue mon ventre », dans *Babyfrance*. En ligne, <<http://www.babyfrance.com/actus-bebe/lucie-je-loue-mon-ventre.html>>. Consulté le 15 septembre 2012.

3. Cette auteure utilise le terme tourisme procréatif et rapporte qu'environ mille naissances du genre ont lieu annuellement aux États-Unis (2011:678).

4. À titre d'exemple, les personnages du documentaire de l'Office national du film (ONF) *Terre d'accueil: 30 ans plus tard* nous décrivent l'ancienne réalité, celle des enfants venus ici dans des contextes justifiant sans doute leur adoption.

D'ailleurs, ce marché de l'offre et de la demande est bien décrit par Piché lorsqu'elle pose la question : « une "offre" d'enfants continuera-t-elle à être générée pour satisfaire à la demande des pays d'adoption? » (265).

QUESTIONS AU SUJET DE LA CLH-93

Revenons sur la Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (CLH-93) pour présenter notre compréhension des propos de Piché et pour ajouter certains commentaires à son application.

Signalons que Piché fonde une bonne partie de son article sur ce traité et, en ce sens, elle apporte un complément essentiel à mon premier article. Ce traité « encadre la surveillance des pratiques autour de la circulation des enfants et la coopération entre les pays d'origine et d'adoption » (260). Par ailleurs, elle avoue très candidement qu'il existe de nombreuses limites à la CLH-93. Par exemple, et nous citons :

- « ses dérives très évidentes » (261);
- « ses principes sont implantés avec des progrès très variables » (262);
- « les efforts mis en œuvre [...] nécessitent une révision complète du cadre juridique du pays » (262);
- « la présence d'irrégularités (trafic d'enfants, pratiques douteuses) » (263);
- « des ententes sont maintenues avec des pays qui n'ont pas ratifié la CLH-93 » (263);
- « la manipulation du consentement des familles à l'adoption par des intermédiaires motivés par les bénéficiaires associés au trafic d'enfants » (263);
- « un système juridique et administratif [...] qui encourage la mise en adoption d'un nombre disproportionné de bébés » (263);
- « l'ambiguïté des principes édictés par la CLH-93 » (265);
- « la présence continue d'intermédiaires qui profitent des lacunes des systèmes des pays en développement⁵ » (266);
- « la désignation de ce traité (...) ne garantit en rien le bien-fondé des agissements des pays ou des intermédiaires, et ce, même si la CLH-93 est en application » (267);

5. Il faudrait voir par ailleurs le sens de l'expression *pays en développement*, par rapport aux pays occidentaux, qui, selon ce que cette expression sous-entend, seraient des pays développés. Si c'est le cas, en quel sens nos pays soi-disant développés peuvent-ils justifier des fraudes et des mensonges (fausses promesses, vente d'enfants [271]) tout en suggérant que nous sommes développés?

- « Une coopération déficiente entre pays signataires » (263);
- « Les pays signataires de la CLH-93 sont aussi critiqués pour les distorsions de sens du traité qu'ils perpétuent » (267);
- « On reproche aussi à la CHL-93 son "manque de mordant" dans les situations de violation des principes éthiques de l'adoption » (268);
- « Les auteurs de violations des droits des enfants comme de ceux des parents d'origine (par trafic, recrutement de parents pour l'adoption, manipulation des consentements) demeurent trop souvent impunis » (268);
- « [le] pouvoir de la CLH-93 rest[e] surtout symbolique » (268).

Bien qu'elle mentionne que 87 pays l'ont signée, il faudrait tout de même souligner qu'il ne s'agit que de la moitié des États souverains et que les pays non-signataires sont justement ceux qui causent le plus de problèmes.

Par ailleurs, elle nous informe qu'au Québec, à peine la moitié des enfants adoptés proviennent des pays signataires: « 52 % en 2008 » (262).

Elle déplore d'ailleurs « une coopération déficiente entre les pays signataires » (263) et constate des problèmes évidents « lorsque des ententes sont maintenues avec des pays qui n'ont pas ratifié la CLH-93 » (263).

En ce sens, je ne pense pas que nous pouvions présenter comme piste de solution à un problème de nature internationale un accord si faible, qui, après plus de 20 ans, n'a été signé que par la moitié des États souverains. Enfin, elle constate que, souvent, « c'est tout un système juridique et administratif [...] qui encourage la mise en adoption d'un nombre disproportionné de bébés » (263).

En fait, en ce qui concerne le traité, plusieurs questions se posent :

- S'agit-il ici de vœux pieux qui, voulant rassurer les États participants, ne font que jeter de la poudre aux yeux des différents acteurs, surtout les plus vulnérables?
- Peut-on concevoir que ce genre de système ne puisse être appliqué même au sein des États membres?
- Qu'arrive-t-il à la moitié des États souverains qui n'ont pas signé cet accord? Selon quels principes est-ce qu'ils opèrent? Quelles sanctions peut-on leur imposer alors que, contradiction oblige, certains pays signataires de la CLH-93 continuent de transiger avec eux?

Sans vouloir nier, bien au contraire, l'effort évident et louable que plusieurs nations ont entrepris pour réguler le marché mondial des enfants offerts à l'adoption, nous nous posons la question à savoir si l'argumentaire de notre collègue tient le coup devant les nombreuses contradictions que révèle le pouvoir d'influence de cette organisation.

Il faut savoir que depuis sa signature en 1993, les pays signataires continuent d'adopter des enfants en provenance de pays n'ayant pas signé l'accord. La France, les États-Unis (qui n'ont signé qu'en 2008 d'ailleurs) et l'Italie continuent d'adopter des enfants provenant de pays non-signataires. C'est justement pour arrêter ce genre de désordre que la Convention avait été signée. Plus près de chez nous, 48 % des enfants adoptés au Québec (selon les statistiques de l'auteure) et les deux tiers des enfants adoptés aux États-Unis proviennent de pays non-signataires. Nous ne proposons pas d'abolir cet accord, bien au contraire, mais voulons souligner les manques importants qui en découlent lorsqu'une grande partie des enfants adoptés ne sont pas touchés par son application.

Décidément, l'adoption « est remplie de paradoxes » (266) et nous apprécions la franchise de l'auteure lorsqu'elle souligne « quelques paradoxes, limites, distorsions et lacunes de ces politiques et de leurs tentatives d'application par les pays membres » (265).

D'emblée, nous posons la question à savoir si la réalité que décrit Piché est plus idéale que réelle. Selon nos recherches, sa riposte à notre article initial ne reflète pas ce qui se passe actuellement dans le monde complexe de l'adoption internationale. Continuer de faire confiance à la CLH-93 pour régler les questions litigieuses et complexes des quelque 90 pays membres équivaut à croire que l'Organisation des Nations unies – organisme qui regroupe le double des pays signataires de la CHR-93 – peut régler les conflits en Syrie ou en Palestine. L'histoire nous démontre que les organisations internationales, bien qu'essentielles, ont peu de pouvoir sur les États, sur leurs politiques et leurs pratiques en matière d'adoption.

Constat n° 2

Continuer d'appuyer les adoptions internationales sur une charte limitée, qui n'a aucune force de loi et dont l'application relève de la bonne volonté et de la collaboration des signataires n'est pas un argument qui tient la route. Qui plus est, les pays signataires continuent de solliciter des enfants auprès des pays non-signataires, ce qui n'ajoute en rien à la crédibilité du système. Enfin, plusieurs des pays n'ayant pas signé cette entente participent très activement à l'adoption internationale, plus même que les pays signataires.

L'ANGLE D'ANALYSE PRIVILÉGIÉ

L'article de ma collègue est basé sur une certaine ambiguïté. La plupart du temps, elle privilégie une analyse systémique, et en quelques autres endroits, elle se base sur une analyse structurelle. En d'autres moments, les deux sont confondus.

Une analyse et une intervention structurelle se doivent de mettre en lumière les rapports de pouvoir (Mullaly, 2006) de même que les variables de genre, de culture, de classe, entre autres. À titre d'exemple, les citations suivantes relèvent d'une analyse structurelle :

Cette posture interventionniste [...] encouragerait plutôt le contournement des processus légaux légitimes en place pour protéger les droits des enfants et de leurs familles d'origine, sous le couvert de la bienfaisance et de l'adoption internationale. (266)

Quant aux pays non-signataires de la Convention, ils ne surveillent pas les agissements non éthiques d'individus ou d'agences, et ne sont pas en mesure d'établir des standards de pratique. Ils ne disposent pas de pouvoirs d'accréditation des agences. (267)

[...] le maintien des adoptions internationales équivaudrait à « remplir un bain en enlevant le bouchon » (268).

En certains autres endroits, l'article se base sur une analyse qui juxtapose, sinon confond, les approches systémiques et structurelles: « Dans une optique systémique et structurelle, il importe de considérer cette problématique dans sa dynamique d'ensemble pour analyser les phénomènes qui agissent dans la création de cette impasse. » (270)

Par contre, sa riposte aux contradictions qu'elle soulève relève davantage d'une analyse systémique :

Le continuum d'intervention que la CLH-93 propose en est la principale porte de sortie, à l'heure actuelle. Toutefois, la CLH-93 doit être mieux implantée et surveillée pour être en mesure d'accomplir son objectif de protection des droits fondamentaux des enfants et des communautés familiales locales. (266-267)

Et plus tard: « L'enjeu est de nature décisionnelle: comment prendre en charge l'enfant vulnérabilisé? » (270)

Or, l'analyse systémique privilégiée dans l'argumentation ne tient pas le coup devant l'internationalisation du problème; les complexités de la conjoncture sociopolitique que nous avons soulignées dans notre premier article ne peuvent se régler par un redressement du système. Qui plus est, nous déplorons le fait que les problèmes de pauvreté et de misère dont sont affligées les mères (ce mot n'est d'ailleurs à peu près pas mentionné dans l'article) et les communautés d'origine, qui se trouvent forcées en quelque

sorte à abandonner leurs enfants, sont passés sous silence. Les grandes injustices dont sont l'objet ces cultures, ces pays et ces personnes doivent être dénoncées. Et si le service social veut répondre à sa mission d'égalité sociale et de conscientisation, il se doit d'œuvrer afin d'analyser les inégalités structurelles et de mettre tout en son pouvoir pour y remédier.

À notre avis, proposer des solutions à caractère systémique ne répond pas aux préoccupations de base que nous relevions dans notre premier article et contribue à faire miroiter de faux espoirs aux divers acteurs concernés.

Par contre, les pays refusant de participer à l'exercice d'un marché d'adoption internationale, que ce soit le Laos, le Sénégal, la Corée, le Kazakhstan, la Roumanie, le Guatemala, le Libéria ou la Moldavie, ou les cultures qui mettent tout en œuvre pour faire cesser de telles pratiques, que ce soit les cultures autochtones ou les associations de familles noires américaines, privilégient une analyse structurelle basée sur la race et la culture en particulier. À ce titre, il est de notre expérience de trente-cinq ans de pratique et de recherche que le service social est très timide face à la mise en application des approches à caractère structurel et a plutôt tendance à se réfugier dans des illusions systémiques.

Constat n° 3

Pour bien saisir les enjeux derrière l'adoption internationale et pour nous sortir du « missionariat de bienfaisance » qui afflige notre profession, une analyse structurelle est essentielle. Basée sur les travaux de l'une des fondatrices du service social, Jane Addams, et sur les principes de la justice sociale, une telle approche dénonce les inégalités qui perpétuent les écarts de savoir et de pouvoir (St-Amand, 2011) entre personnes défavorisées et celles qui jouissent de grands pouvoirs et d'influences certaines.

POUR LES MÈRES : PAUVRETÉ, MISÈRE ET BERCEAUX VIDES

Nous posons ici la question à savoir si les problèmes liés à la pauvreté, à la misère et aux inégalités sont passés sous silence dans l'analyse de Piché. Écrire par exemple que « leurs parents [...] sont à bout de souffle » (263) signifie-t-il que ces personnes – les mères en particulier – sont victimes d'inégalités sociales et économiques qui les forcent à abandonner leurs enfants? Par ricochet, est-ce que d'autres personnes et couples, en Occident, profitent de ce malheur? Ils auront ainsi un enfant bien à eux... L'auteure ne devrait-elle pas plutôt admettre que

ces mères et ces familles se voient forcées d'abandonner leurs enfants pour des raisons économiques? La pauvreté et la misère sont ici des facteurs structurels clés.

Or, ces situations relèvent, dans bien des cas, de conjonctures dont l'Occident est souvent responsable. On peut penser aux exploitations minières ou autres ressources naturelles, où les pays riches continuent d'accumuler des profits aux dépens des pays exportateurs. Devoir exporter ses richesses naturelles dans des contextes d'abus financier est inacceptable; se voir obligé, en plus, de donner ses enfants à l'Occident dans un tel contexte devient tout simplement immoral.

Pourquoi ne pas encourager les couples désirant aider un enfant à investir temps et argent dans les communautés défavorisées? Après tout, il existe beaucoup d'organismes internationaux qui travaillent pour la dignité humaine, l'égalité sociale et économique. Nous pensons à Inter Pares à Ottawa, ou à ATD Quart Monde, ou encore à OXFAM et à Emmaüs International, des organismes voués à redresser les inégalités économiques entre riches et pauvres. Si les familles voulant l'intérêt supérieur des enfants sont sincères dans leurs motivations, ne devraient-elles pas, pour le bien-être de l'enfant, de sa famille et de sa communauté, investir l'argent dont elles disposent dans ces communautés? Dans cette optique, nous nous expliquons mal l'insinuation qui se cache derrière la question :

[...] vaut-il mieux préserver les liens familiaux et culturels d'un enfant au possible détriment de sa stabilité, de sa sécurité ou de son développement, ou l'en arracher *pour lui offrir ces conditions* à l'étranger, en demandant toutefois à l'enfant et à sa famille d'origine d'assumer toutes les pertes et tous les bouleversements associés? (265 nous soulignons)

Qui plus est, cette citation tient pour acquis que les enfants arrivant en Occident y trouveront la stabilité, la sécurité. Or, peut-on les considérer comme des valeurs acquises que les adoptés retrouveront immanquablement en venant chez nous? Que dire des nombreuses adoptions non réussies, des tragédies de l'adoption (enfants abusés ou simplement retournés au pays d'origine)? Que dire des taux de problèmes de santé mentale, des statistiques de suicide chez les enfants adoptés? Plusieurs sites Internet se consacrent à dénoncer ces pratiques inhumaines, immorales⁶ : « [In 2010] *Russia temporarily suspended all child adoptions by U.S. families after a 7-year-old child adopted by a Tennessee nurse was sent alone on a one-way flight back to Moscow with a note saying he was "mentally unstable".* »

6. Voir: « List of International Adoption Scandals », dans *Wikipédia*. En ligne, <http://en.wikipedia.org/wiki/List_of_international_adoption_scandals#2010>. Consulté le 15 septembre 2012.

Radio-Canada (2009) fait état du fait qu'en 2009, des familles canadiennes ont été informées que les enfants présumés orphelins qu'ils devaient adopter ne l'étaient pas, que leur âge était faussé et que leur état de santé ne correspondait aucunement à ce qu'on leur avait dit avant qu'ils n'arrivent à Addis Abeba pour aller les chercher.

Dans ces cas, on méconnaît les inégalités économiques, politiques et culturelles entre donateurs et receveurs. Qui plus est, les acteurs politiques, souvent, sont prêts à sacrifier quelques enfants pour sauvegarder d'autres intérêts, diplomatiques, idéologiques ou personnels.

Tout est bon pour trouver des bébés, note Claudia Rivera Meza, directrice au Guatemala de l'ONG Casa Alianza. Deux cent trente bébés ont été volés entre janvier et juin de cette année. Les avocats font paraître des annonces dans les journaux du type: "Vous êtes jeune, enceinte, désespérée? Nous allons vous aider." Ils s'en prennent à des femmes vulnérables et leur offrent 500\$ ou 1000\$ contre un petit, ce qui permet de subvenir aux besoins de la famille pendant presque une année. Les avocats, eux, toucheront entre 20 000\$ et 30 000\$ par enfant transigé. «À l'extrême, certaines tombent enceintes à la chaîne et vendent les nourrissons; c'est devenu leur moyen de subsistance. Elles n'attendent même pas le terme de la grossesse pour accoucher, mais demandent des césariennes à sept mois, histoire de ne pas perdre de temps sur le prochain enfant.» (Stevan, 2007)

Nous considérons l'approche de réappropriation du pouvoir par les populations locales, les familles d'origine et les enfants vulnérabilisés (272) comme une solution structurelle valable et essentielle à la correction du système actuel. D'ailleurs, ce n'est que dans les conditions de refus total de l'adoption internationale que certains États, à la suite de pressions des femmes, des enfants adoptés et de groupes de pression, réveillent la communauté internationale. Quand la Chine et la Russie boycotteront l'adoption internationale, et ce jour arrive, la carence d'enfants fera sans doute éclater certaines des contradictions actuelles.

Constat n° 4

Sortir des enfants des pays pauvres draine les espoirs, les ressources potentielles et envoie un message clair aux mères, aux familles et aux communautés défavorisées: « Nous avons plus à offrir à vos enfants que vous. Consolez-vous, nous nous en occuperons; ils auront une chambre bien à eux, une éducation spécialisée, etc. » Par ailleurs, les mères et leurs communautés sont laissées avec un deuil de plus: celui d'un enfant parti pour

un sort soi-disant meilleur. Or, dans le premier article de ce débat, nous soulignons, comme Graff le fait ici, que dans bien des cas, leur sort n'est pas meilleur, bien au contraire :

« Une responsable de l'adoption internationale [au Secrétariat d'État américain] qui a été témoin de milliers d'adoptions à l'international affirme : « Le personnel de l'ambassade a envoyé plus de mille enfants à l'étranger l'an dernier ». Nous lui avons demandé combien de ces enfants seraient encore dans leur pays si on leur avait accordé un minimum d'assistance et quel est le pourcentage de ces adoptions qui la rend mal à l'aise. Aux deux questions, elle a répondu : « Presque tous ! » (Graff, 2008)

QUI DONNE? L'ADOPTION EST-ELLE ENCORE UN ACTE DE GÉNÉROSITÉ?

International adoptions should not be a way of finding children for parents; it should be a way of finding families for children. (Graff, 2011)

Lorsqu'en 2006, Katie et Calvin Bradshaw ont adopté trois sœurs en provenance de l'Éthiopie, ils croyaient les sortir d'une crise du sida, d'une vie de prostitution et de misère. Cependant, lorsqu'elle a pu s'exprimer en anglais, l'aînée a raconté à ses parents adoptifs que l'organisme Christian World Adoption les avait achetées de leurs parents et que ceux-ci étaient un couple de classe moyenne. Les filles ont également affirmé qu'on leur avait promis un retour dans leur famille éthiopienne. Les Bradshaw étaient stupéfaits, d'autant plus que les médias *CBS News* et *ABC Australia* ont confirmé de tels incidents.

Un portrait type de l'enfant voué à l'adoption semble se dégager de l'article de ma collègue : un enfant sans parents, vivant dans des conditions d'extrême pauvreté et pour qui un foyer d'ici constituerait une solution tout aussi évidente qu'enviable. Certes, on nous fait voir ces enfants abandonnés à la porte de l'église, victimes de guerres ou d'épidémies (dans les pays du Sud et les pays de l'Est, évidemment). Les médias et les organismes internationaux consacrés à l'adoption continuent de nous inonder d'images de la sorte, comme le démontre d'ailleurs l'annexe 1.

En ce sens, la littérature que nous avons consultée depuis une dizaine d'années sur l'adoption internationale est surprenante, choquante même. Dans un premier temps, rappelons que les pratiques d'adoption ont beaucoup changé : il s'agissait alors de trouver un foyer à l'un des enfants, tandis que, maintenant, la mission des organismes est de trouver des enfants pour les parents qui sont prêts à déboursier des sommes considérables à cette fin. Dans ce contexte, des agents intermédiaires, souvent peu scrupuleux, consacrent leur carrière à trouver des enfants. Ils sont prêts à

tout pour remplir le vide, le besoin des parents. La Chine nous semble constituer le pays où ces pratiques connaissent le plus grand essor et sont peu sanctionnées⁷.

La littérature officielle veut nous faire croire qu'il s'agit de cas d'exception. Or, c'est plutôt le contraire.

Il n'y a tout simplement pas assez de bambins en santé disponibles pour adoption pour répondre à la demande occidentale. De plus, il y a trop d'argent en Occident à la recherche d'enfants. Résultat : plusieurs agences d'adoption internationale travaillent non pas pour trouver un foyer à des enfants, mais pour trouver des enfants pour ces couples fortunés (Graff, 2011).

Qui plus est, nous connaissons très peu l'histoire et les enjeux politiques et économiques derrière les crises internationales dont sont victimes les pays d'où proviennent ces enfants. Combien de couples ayant adopté en Haïti par exemple maintiennent des liens de solidarité avec les familles de là-bas?

Tout ce que les couples semblent vouloir, c'est qu'on leur transfère ces petits bébés de la misère afin qu'ils puissent donner – dans un geste noble et généreux, peut-être – un foyer à ces enfants en détresse. À peu près tous les sites d'adoption internationale nous présentent des enfants en situation de précarité et de détresse, d'une part, et des couples amoureux, bien intentionnés, ayant une chambre et une myriade de biens matériels à offrir à ces enfants, d'autre part. Pour de telles personnes et organisations, les pratiques frauduleuses sont présentées comme étant isolées, tragiques, exceptionnelles.

Constat n° 5

L'adoption internationale a complètement changé de cap depuis 50 ans et relève davantage du commerce que de l'esprit du don désormais, mais les discours des organismes internationaux n'ont pas changé, perpétuant davantage des mythes bien ancrés qu'ils n'exposent des réalités complexes. Dans un tel contexte, les conditions de précarité, de misère, de pauvreté économique sont mises en évidence au détriment des possibilités de richesse culturelle si l'enfant demeurait dans son pays d'origine. En ce sens, les fondements mêmes de l'adoption ont complètement changé et les pratiques des adoptants devraient également être revues.

7. Voir : <<http://thesearchformothermissing.blogspot.ca/search/label/China>>. Consulté le 10 mars 2013.

REFUSER L'ADOPTION

Lorsque vous aidez quelqu'un, vous devriez le faire en tenant compte du meilleur intérêt de l'enfant. L'adoption n'est pas dans le meilleur intérêt de l'enfant. Si les Occidentaux veulent aider les enfants des pays moins fortunés, ils devraient le faire en donnant de l'argent ou en participant au sein d'organisations vouées à l'aide médicale, à la nourriture, à l'éducation. Les sommes dépensées par le couple américain pour sortir un enfant de son pays d'origine et l'élever feraient une incroyable différence dans la vie de leur village, si cet argent leur était donné. (Adoption Alternatives, 2012, traduction libre)

Notre collègue décrit des contradictions importantes dans le système de l'adoption, se ralliant, en ces endroits du moins, aux propos de notre article initial. Elle cite en modèle la Roumanie, qui a coupé complètement les adoptions à l'international et qui participe ainsi à un « renversement des flux » que plusieurs communautés autochtones, comme les Noirs américains, avaient déjà adopté bien avant. L'auteure semble ainsi adhérer à notre position initiale encourageant d'autres pays, à l'exemple de la Roumanie et du Guatemala, à ne pas participer à l'adoption internationale.

Tant et aussi longtemps que l'adoption internationale existera dans un contexte de domination occidentale, les gens continueront d'acheter ces enfants pour répondre à leurs besoins, et de prétendre qu'ils le font dans l'intérêt de l'enfant.

Some argue that sending a child to Chinese lessons enriches the child of any cultural background they may have lost. There's no amount of « enrichment » an adopter can provide that's going to give a child the same experience – or even close to the same experience – he would have had being raised within his culture of origin. There's so much more to being part of a culture than just speaking the language or learning about the food or meeting other people who have also left or been taken away from that culture. I've spoken with many adoptees who returned to their home countries as adults, and the one thing that they all have said is that no matter how much they know intellectually, and no matter how long they stay there as adults (several have moved back permanently), they'll still never quite fit in there. Ultimately, that means they don't fit in anywhere – they don't feel a sense of belonging in their adopters' countries, but they don't feel it 100 % in their own countries, either. (Adoption Alternatives, 2012)

Russian officials called for a suspension of adoptions to U.S. parents after a Pennsylvania couple were charged for beating to death their adoptive child from Russia⁸.

8. Voir : « List of International Adoption Scandals », dans *Wikipédia*. En ligne, <http://en.wikipedia.org/wiki/List_of_international_adoption_scandals#2010>. Consulté le 15 septembre 2012.

Refuser le commerce humain dont sont victimes les enfants adoptés constitue un premier pas essentiel à la remise en question de l'adoption internationale telle qu'organisée actuellement. Les pratiques millénaires d'adoptions coutumières, telles que pratiquées dans les cultures autochtones comme chez les autres peuples à traditions, pourraient ainsi refaire surface et contrer les nombreuses fraudes et les mensonges éhontés que le système actuel perpétue ou encourage.

Constat n° 6

Les dimensions culturelles riches d'héritages millénaires nous semblent à peu près passées sous silence au moment de l'adoption à l'international. Nous nous retrouvons avec de nombreuses personnes qui n'ont pas d'identité, en manque de liens d'appartenance, ce qui viendrait expliquer, du moins en partie, les problèmes de santé mentale et le taux élevé de suicide que nous rapportions dans notre premier article.

L'ARGENT D'ABORD

Depuis 2010, les orphelinats constituent un des marchés les plus lucratifs qui soient. Des réseaux criminels trafiquent des enfants, menacent les parents naturels pour les convaincre de consentir à l'adoption de leurs enfants. Ces organisateurs sont des experts à falsifier des documents, à trouver de faux témoins, à collaborer avec des avocats... (Cincir, 2011)

Nous sommes tout à fait d'accord avec Piché lorsqu'elle affirme que « la dynamique de "marché" prédomine » (263).

Les institutions pauvres sont évidemment attirées par les pièges du gain. Par exemple, les orphelinats récoltent des profits exorbitants en vendant les enfants qu'ils hébergent.

Les étrangers qui voulaient adopter Michaëlle n'avaient qu'à déboursier 5 000\$ aux responsables de la garderie pour que le tout soit arrangé. Celle-ci avait perdu ses parents pendant le tremblement de terre en Haïti. Toujours en Haïti, cinquante mille enfants résident actuellement dans des abris; 2/5 n'ont pas de parents, alors que 60 % ont été placés là parce que les parents ne peuvent pas les nourrir. Plusieurs familles qui y ont placé leurs enfants sont révoltées: lorsqu'elles reviennent les chercher, elles apprennent que des agents sans scrupule les forcent à abandonner leurs enfants à l'international. (Cincir, 2011)

L'Afrique semble, selon nos recherches, le prochain territoire victime du commerce international. En effet, les adoptions en provenance de l'Afrique ont triplé au cours des huit dernières années: « *The number of*

African children adopted by foreign families has nearly tripled in the past eight years. Nearly 6,350 children from Africa were adopted by foreigners in 2010, compared to less than 2,240 in 2003, according to a report released on Tuesday. » (York, 2012:198)

Cet article de York nous présente une banque importante d'informations au sujet de l'adoption à l'international. De nombreuses pratiques déloyales y sont dénoncées, tant en Occident que dans les pays moins légiférés. Selon ce qu'on peut y lire, le commerce des enfants continue d'exploiter les gens et pays pauvres au profit des riches d'ici.

EN CONCLUSION

Vos enfants ne sont pas vos enfants. Ils sont les fils et les filles de l'appel de la Vie à elle-même. Ils viennent à travers vous, mais non de vous. Et bien qu'ils soient avec vous, ils ne vous appartiennent pas. (Gibran, 1987:26)

Après réflexion et analyse, il nous semble y avoir un grand malaise derrière cette soif d'AVOIR un enfant, quelqu'un à qui nous pouvons donner amour et héritage... N'y a-t-il pas des valeurs très capitalistes derrière cet acte de prétendue générosité?

Il nous semble qu'on doit remettre en question cette attitude malade des chambres de bébés en attente de l'être qui va apporter le bonheur. Il nous semble qu'on doit de toute urgence refuser la commercialisation de la misère au profit des plus riches.

De plus, nous devons dénoncer les grandes coupures à l'aide internationale, aux dépens des pays défavorisés qui offraient des cliniques de planification des naissances; beaucoup ont dû fermer leurs portes. De la sorte, de nombreuses personnes et communautés défavorisées manquent de ressources humaines et matérielles pour prévenir des grossesses non désirées ou y mettre un terme lorsque la situation le justifie.

Enfin, que faisons-nous, entre-temps, des problèmes d'ici? Il existe, au Canada et partout dans nos pays développés, des enfants qui meurent de faim, des mères qui doivent avoir recours aux banques alimentaires. Nous semblons oublier que la misère d'ici, celle des pays « développés », est non seulement inquiétante, mais en constante augmentation.

La question se pose pour de nombreuses personnes qui œuvrent à l'international: qu'avons-nous à apporter à un enfant issu d'une culture centrée sur l'être en l'amenant dans une culture centrée sur l'avoir? En fait, est-ce que nos iPhone et nos réseaux sociaux, Facebook et autres,

peuvent remplacer la solidarité humaine? Tous les gens qui travaillent à l'international reconnaissent que dans les cultures où les biens matériels ne sont pas aussi présents, les liens de solidarité sont beaucoup plus solides.

Par ailleurs, nous voudrions réitérer les sept facteurs qui, selon nous, doivent avoir préséance lors d'une adoption, une fois évidemment que tous les autres choix sont exclus :

- La **proximité** familiale et culturelle, de sorte que soient préservées les valeurs et traditions des enfants;
- L'**engagement** des parents naturels, des mères et de leurs enfants, plutôt que de couper les liens biologiques et culturels;
- La **conscientisation** des couples désirant adopter pour qu'ils travaillent avec les communautés et familles déshéritées plutôt que de leur enlever leurs enfants;
- Les **pratiques exemplaires** comme SOS Villages d'Enfants, qui existent dans de nombreux pays actuellement et qui visent non pas à confier un enfant à une famille étrangère, mais à construire dans la communauté ou le pays des villages d'enfants orphelins; ceux-ci continuent ainsi d'appartenir, légalement, à leurs parents, à leur culture, à leur pays;
- L'**abolition des murs** entre parents adoptifs et familles naturelles, murs créés de toutes pièces par la peur, l'insécurité, le refus d'accepter qu'un enfant peut avoir plusieurs mères, comme nous le rappellent les traditions autochtones;
- Et enfin, la **reconnaissance du système d'adoption coutumière** (269); cette pratique millénaire accepte des liens interactifs entre parents naturels et parents adoptifs. Or, un tel système est compromis par la Convention, ce que Piché reconnaît d'ailleurs (269).

Décidément, l'adoption à l'international pose beaucoup plus de questions qu'elle n'amène de réponses. Elle est révélatrice de pratiques éthiques qui se doivent d'être remises en question, mais plus largement, elle est révélatrice d'un grand malaise de civilisation auquel nous tentons de répondre à l'aide d'enfants roses, noirs ou jaunes qui deviennent les innocentes victimes d'une société en mal d'avoir et pour qui le marché constitue une solution encore trop facile.

Nous espérons avoir démontré que de perpétuer un système qui est nettement à l'avantage de certains et où les perdants sont loin et ont peu de pouvoir ne contribuera pas à redresser les perspectives et à remettre en question « *The million dollar industry* ».

BIBLIOGRAPHIE

- ADOPTION ALTERNATIVES (2012). *The Problems with International Adoption*. En ligne, <<http://adoptionalternatives.wordpress.com/2012/02/01/the-problems-with-international-adoption/>>. Consulté le 7 septembre 2012.
- ALSTEIN, H. et R. J. SIMON (1991). *Intercountry Adoption. A Multinational Perspective*, New York, Praeger Publishers.
- CARDARELLO, A. (2009). « Le «trafic légal» d'enfants au Brésil : l'adoption comme solution à la pauvreté », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 33, n° 1, 49-64.
- CINCIR, A. (2011). « Les dessous de l'adoption internationale en Haïti », *Le Nouvel-Liste*. En ligne : <<http://www.dadychery.org/fr/2012/03/02/the-underside-of-international-adoption-in-haiti/>>. Consulté le 15 septembre 2012.
- EBELBOIN, S. (2011). « Un utérus est prêt : pour qui, pourquoi et comment? », dans C. PONCELET et C. SIFER, *Physiologie, pathologie et thérapie de la reproduction chez l'humain*, Paris, Springer, 677-689.
- GIBRAN, K. (1987). *Le prophète*, Paris, Casterman.
- GRAFF, E. J. (2011). « *The Baby Business : Policy Proposals for Fairer Practice* », *Schuster Institute for Investigative Journalism*. En ligne, <<http://www.brandeis.edu/investigate/adoption/babybusiness.html>>. Consulté le 15 septembre 2012.
- GRAFF, E. (2008). « The Lie We Love », *Foreign Policy*, novembre/décembre, 58-65.
- KIM, J. (2009). « An "Orphan" with Two Mothers : Transnational and Transracial Adoption, the Cold War, and Contemporary Asian American Cultural Politics », *American Quarterly*, vol. 61, n° 4, 855-880.
- LÉONARD, M. (réal.) (2009). *Terre d'accueil... 30 ans plus tard*, Montréal, Office national du film, 52 min.
- MULLALY, B. (2006). *The New Structural Social Work : Ideology, Theory, Practice*, Don Mills, Oxford University Press.
- PICHÉ, A.-M. (2013). « La transformation éthique de l'adoption internationale », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 25, n° 1, 260-279.
- RADIO-CANADA (2009). *Des pratiques douteuses*. En ligne, <<http://www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2009/03/18/001-adoption-fausses-infos.shtml>>. Consulté le 15 septembre 2012.
- ST-AMAND, N. (2011). *Repenser le service social*, Ottawa, Merriem Print.
- STEVAN, C. (2007). « Guatemala : des femmes enceintes pour vendre leurs bébés », *Personne disparue*. En ligne, <<http://www.personnedisparue.com/article.php?id=361>>. Consulté le 16 septembre 2012.
- YORK, G. (2012). « Profit-Driven Adoptions Turn Children into a Commodity », *The Globe and Mail*, 29 mai 2012. En ligne, <<http://www.theglobeandmail.com/news/world/profit-driven-adoptions-turn-children-into-a-commodity/article2447100/>>. Consulté le 16 septembre 2012.